

LES CLÉS

DE SAINT PIERRE

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'archidiocèse de Bordeaux

N° – 10 - octobre 2023

Mois du rosaire : Priez et Dieu se laissera toucher

« Mais priez mes enfants, Dieu vous exaucera dans peu de temps. Mon Fils se laisse toucher » (apparitions de Notre-Dame à Pontmain)...

Très chers fidèles, le mois de septembre étant désormais achevé (avec ses « atterrissages » nécessaires après les grandes vacances d'été), nous voilà « de plain-pied » dans l'année scolaire. Il faut dès maintenant regarder en face les belles résolutions que nous nous étions promis de prendre cette année : résolution de travail intellectuel pour les plus jeunes ; résolution d'une attention accrue et d'une charité renouvelée envers les membres de nos foyers ; résolution du sacrement de la confession reçu tous les mois ; et enfin la résolution de la prière (prière personnelle, prière de couple et prière familiale). Hélas la vie quotidienne nous mange et, une fois que les activités commencent à s'additionner et que l'agenda se remplit, il n'est pas si facile de maintenir hautes les aspirations spirituelles auxquelles nous nous étions engagés au moment du calme estival. Il faut l'admettre : ce ne sera pas le simple « vœu pieux » qui suffira à tenir bon. C'est une règle de vie dont nous avons besoin. Une décision courageuse et objective à laquelle, une fois qu'elle est décidée, on se soumet et qu'on applique avec rigueur et puis dont on contrôle -sans faiblesse- l'exécution au moment de l'examen de conscience du soir. Parmi les prières accessibles (et donc parmi les résolutions abordables) il y a le chapelet. Le mois d'octobre en

est le temps privilégié puisque le 7 octobre est la prestigieuse fête du Rosaire (encore appelée jadis « fête de Notre Dame des Victoires »). **Qui dit «Victoire» dit « combat »** : pour gagner il faut d'abord se battre. Tout combat nécessite l'usage d'armes proportionnées aux buts recherchés. Et puisque notre combat spirituel a pour enjeu la sainteté de notre âme (et, au bout, la vie éternelle) c'est de moyens spirituels dont nous avons besoin. Le chapelet est cette arme qui plait au Seigneur et dont le démon craint la puissance. En ce mois d'octobre, je nous encourage à redoubler de ferveur en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie. « **C'est par Marie que le salut du monde a commencé, et c'est par Marie qu'il doit être consommé** » disait Saint Louis-Marie Grignion de Montfort . Le Chapelet quotidien est notre arme dont l'efficacité sera irrésistible tant pour obtenir enfin les grâces qui nous manquent que pour repousser enfin les tentations qui nous hantent.

Le chapelet sera prié avant chaque messe quotidienne du soir (pendant les confessions). Et je vous encourage à **PRIER LE CHAPELET EN COUPLE ET EN FAMILLE** pendant tout le mois.

« Que cette bonne habitude ne cesse pas ; qu'elle se poursuive même avec un plus grand zèle, afin que, à l'école de Marie, la lampe de la foi brille toujours plus dans le cœur des chrétiens et dans leurs maisons » (Benoit XVI).

Abbé Guilhem le Coq
Chapelain



Question d'actualité : "Marie, corédemptrice ?"

Il est évident que lorsque l'on parle de Marie corédemptrice, on ne saurait parler d'une corédemption à l'égal de celle de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais analogiquement, par « corédemption » il faut comprendre « ce que comprennent sous ce mot l'ensemble des théologiens : la participation privilégiée de Marie, en tant que Mère de Dieu, aux mérites à la satisfaction offert par le Christ à la Trinité Sainte ». Cette coopération privilégiée se prend à un double titre. Tout d'abord parce que, la Vierge Marie a offert de manière toute particulière ses souffrances pour le salut du monde : « au calvaire acceptant et assistant au sacrifice de son fils, Marie est l'aurore de la Rédemption... Crucifiée spirituellement avec son Fils crucifié, elle contemplait avec un héroïque amour la mort de son Dieu... Elle s'unit au sacrifice de son Fils qui conduit à la fondation de l'Eglise ; ...effectivement le rôle corédempteur de Marie n'a pas cessé avec la glorification de son Fils ». Pie XII va dans ce sens en définissant l'Assomption, et Leon XIII en 1901 a cette belle formule, à propos de la Bienheureuse Vierge Marie : « Elle n'était pas seulement présente mais participante ».

Mais cette coopération de la Bienheureuse Vierge Marie par la Croix de son fils unique s'enracine dans sa maternité divine et dans son « oui » à l'ange, « oui » qui conditionne à la fois son Immaculée Conception et jusque dans son Assomption. Dieu a voulu que le salut du monde soit suspendu à ce « oui » de Marie tout comme la perte de la grâce fut suspendue au « non » de la première Eve. La maternité divine, que nous fêtons le 11 octobre, est toujours la clef des mystères de la Bienheureuse Vierge Marie, et en particulier de ce grand mystère qui fait de la Vierge la médiatrice de toutes grâces, notre corédemptrice, la cause de notre salut.

Ainsi convient-il d'aller dans le sens des pères de l'Eglise qui, depuis Saint Irénée jusqu'à Saint Augustin, qui attribuait à la bienheureuse Vierge Marie le titre de « coopératrice de la Rédemption ». Mais refuser le contenu de cette doctrine serait aller contre le magistère plus récent de l'Eglise puisque le 2eme Concile du Vatican affirme que « la vénérable mère du divin Rédempteur, généreusement associée à son œuvre à titre absolument unique apporta à l'œuvre du Sauveur une coopération sans pareille »...

Ainsi, Marie est bien, à titre tout à fait particulier « cause de notre salut » selon l'expression de Saint Irénée. Cause subordonnée évidemment, mais cause essentielle selon le Cardinal Newman, en raison de la maternité divine qu'elle exerce. La liturgie comme souvent met sur cette réalité les mots avant même qu'ils soient dogmatisés : « Seigneur Jésus Christ, notre médiateur auprès du Père, qui avez jugé bon de constituer la Bienheureuse Vierge Marie votre Mère comme notre mère et aussi autres de vous notre Médiatrice » (Collecte de la Messe du 8 mai en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie).

Abbé Petit

Récollecion de l'Avent



Samedi 9
décembre
de 9h à 16h30



Récollecion prêchée par M. l'Abbé Paul ROY (Fssp Pau)

9h : Messe (début de la journée)

10h-11h : 1^{ère} conférence

11h30-12h30 : 2^{ème} conférence

12h30-13h15 : Repas tiré du sac

13h30-14h30 : 3^{ème} conférence

14h30-15h30 : Adoration eucharistique (et confessions)

15h45 : conclusion de la récollecion

16h30 : fin

Renseignements complémentaires : contact@fssp-bordeaux.fr

1er vendredi
du mois
ADORATION
EUCARISTIQUE

vendredi
6
octobre

20h-22h
Confessions
assurées



**INSCRIPTION OU MISE A JOUR
DANS L'ANNUAIRE TELEPHONIQUE 2023/24
DE LA COMMUNAUTE F.S.S.P. de BORDEAUX**

Pour la 27^{me} année, nous allons éditer notre annuaire téléphonique.

L'annuaire reprendra les nom, n° de téléphone et compétences (professionnelles, associatives ou personnelles) que chacun met à disposition de notre communauté.

On peut aussi s'inscrire uniquement avec ses nom et n° de téléphone afin de constituer un simple annuaire téléphonique de notre communauté.

Si vous désirez publier une page de publicité dans le prochain annuaire, nous cherchons des diffuseurs (votre publicité en ¼, ½ ou pleine page aux prix respectifs de 25€, 50€ et 100€) ; contactez-nous rapidement.

- Répondre dès maintenant -
(publication décembre)

questionnaire à remplir et à renvoyer rapidement:
(poste, courriel ou téléphone)

Inscription possible aussi depuis notre site internet

NOM:

Prénom (monsieur & madame) :

n° de téléphone (fixe & portable):

Courriel:

Adresse postale :

Prénom et année de naissance des enfants (ceux encore sous votre toit):

Activités pour le classement thématique:

(professionnelles, associatives, personnelles)

à renvoyer à: **Eric BONNOUVRIER** 19 rue Pasteur 33740 Arès

➤ 0952.810.839 - Email: eric.bonnou@free.fr

HORAIRES de la TOUSSAINT:

Messes assurées à :

- 8h30
- 11h30 Messe chantée (**attention changement d'horaires**)
- 18h30

Horaires du Jour de la commémoration des fidèles trépassés :

Messes à:

- 7h00,
- 9h00,
- 12h
- 19h (Messe chantée avec absoute)

NB : Aux messes de 9h et 12h : prières organisées au cimetière des Chartreux (afin d'acquérir les indulgences plénières en faveur des âmes trépassées)

Notes sur l'indulgence

"Indulgence : c'est une remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés, déjà effacés quant à la faute, que le fidèle, bien disposé (et à certaines conditions déterminées) reçoit pour lui ou pour les âmes défuntés." (Code de droit canonique de 1983, canon 992)

Les indulgences sont dites partielles ou plénières selon qu'elles libèrent en partie ou totalement de la peine temporelle due pour les péchés. (Canon 993).

Conditions générales pour obtenir une indulgence plénière

Pour avoir capacité à gagner des indulgences, il faut être baptisé, non excommunié et en état de grâce. Pour qu'un sujet gagne des indulgences, il doit avoir l'intention de les gagner et accomplir les œuvres prescrites.

L'indulgence plénière ne peut être acquise qu'une seule fois par jour.

Pour gagner une indulgence plénière les conditions générales sont :

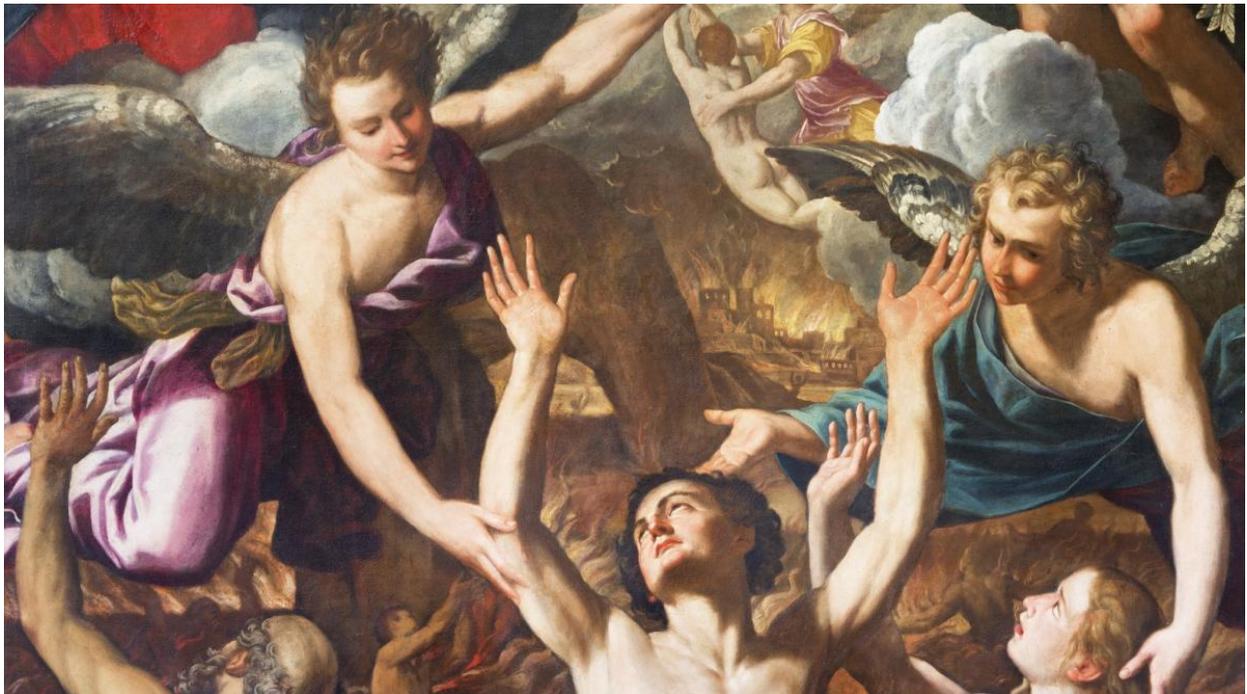
- être en état de grâce
- refuser tout attachement au péché (même véniel)
- accomplir l'œuvre prescrite dans le temps prescrit (s'il une œuvre est attachée à un jour particulier)

- confession sacramentelle (au moins 8 jours avant ou 8 jours après l'œuvre accomplie)
- avoir communié le jour même
- prier aux intentions du Souverain Pontife (même de façon générale).

Pour les fidèles défunts.

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, est accordée au fidèle qui :

1. visite dévotement un cimetière et prie pour les défunts, ne serait-ce que mentalement, entre le 1er et le 8 novembre. (On peut donc gagner une indulgence par jour pendant ces 8 jours en se rendant tous ces jours au cimetière).
2. le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts, visite pieusement une église ou un oratoire et y récite le " Pater " et le " Credo "





Carnet du jour

- M. et Mme de Lambert des Granges ont la joie nous annoncer l'entrée au Carmel d'Alençon de leur fille Philippine le vendredi 15 septembre 2023. C'est une très grande joie pour toute notre communauté. Nous confions Philippine au Bon Dieu et nul doute qu'elle priera aussi pour nous. C'est une bonne occasion pour nous rappeler de l'importance de prier inlassablement pour les vocations sacerdotales et religieuses !
 -
- Mariage de Monsieur Tancrède ASSELIN et Mademoiselle Guillemette GAUTHIER, le samedi 30 septembre, en l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Bécon-les-Granits (49).
 - Baptême : Hermance SOUVILLE le 30 septembre

Au service de la Communauté

« *Servir et non être servi* » (Mc., X, 45)

Chorales polyphonique et grégorienne

Aucune connaissance musicale n'est requise, il suffit de chanter juste et d'être motivé. Nous recherchons d'ores et déjà pour la rentrée des voix pour tous les pupitres (soprani, alti, ténors et basses) !

- *Pour la schola grégorienne* : Aurélien Dufour au 06.20.82.89.47
Les répétitions ont lieu le dimanche à Saint-Bruno à 9h45.
- *Pour la chorale polyphonique* : Estelle Touche au 06.62.65.88.73
Les répétitions de la chorale polyphonique ont lieu le vendredi à Saint-Bruno, de 20h30 à 22h00.

Ménage de l'Eglise Saint-Bruno

Le but : maintenir propre et ordonnée la Maison de Dieu. Le ménage de l'église a lieu un vendredi par mois après la Messe de 9h00.

Renseignements : Madame Christel Roch, au 06.17.06.50.43, ou par courriel chchroch@gmail.com

Repas des abbés

Le but : assurer les courses hebdomadaires des prêtres (la fréquence de ce service dépend du nombre de bonnes volontés).

Renseignements et inscriptions : abbé Antoine-Marie Petit au 07.60.36.84.51 ou par courriel antoinemarie.petit@gmail.com

Autres services

Ponctuellement d'autres services peuvent être nécessaires : faites-nous part vos talents et de vos disponibilités.



Ordo liturgique

Dimanche 1 18^e dim. après la Pentecôte (2^oCl., Vert)

Lundi 2 Les Saint Anges Gardiens (3^oCl., Blanc)

Mardi 3 Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, vierge Patronne secondaire de la France (2^oCl., Blanc)

Mercredi 4 Saint François d'Assise, confesseur (3^oCl., Blanc)

Jeudi 5 de la Férie (4^oCl., Vert)

Vendredi 6 Saint Bruno, confesseur (3^oCl., Blanc)

Samedi 7 Notre-Dame du Saint Rosaire (2^oCl., Blanc)

Dimanche 8 19^e Dimanche après la Pentecôte (2^oCl., Vert)

Lundi 9 Saint Jean Léonardi, confesseur (3^oCl., Blanc)

Mardi 10 Saint François de Borgia, confesseur (3^oCl., Blanc)

Mercredi 11 Maternité de la Sainte Vierge (2^oCl., Blanc)

Jeudi 12 de la Férie (4^oCl., Vert)

Vendredi 13 Saint Édouard, roi et confesseur (3^oCl., Blanc)

Samedi 14 Saint Calixte 1^{er}, pape et martyr (2^oCl., Rouge)

Dimanche 15 20^e Dimanche après la Pentecôte (2^oCl., Vert)

Lundi 16 Sainte Hedwige, veuve (3^oCl., Blanc)

Mardi 17 Sainte Marguerite-Marie Alacoque, vierge (3^oCl., Blanc)

Mercredi 18 Saint Luc, évangéliste anniv. de la reconnaissance canonique de la Fssp (2^oCl., Rouge)

Jeudi 19 Saint Pierre d'Alcantara, confesseur (3^oCl., Blanc)

Vendredi 20 Saint Jean de Kenty, confesseur (3^oCl., Blanc)

Samedi 21 de la Sainte Vierge le samedi (4^oCl., Blanc)

Dimanche 22 21^e Dimanche après la Pentecôte (2^oCl., Vert)

Lundi 23 Saint Antoine-Marie Claret, évêque et confesseur (3^oCl., Blanc)

Mardi 24 Saint Raphaël Archange (3^oCl., Blanc)

Mercredi 25 de la Férie (4^oCl., Vert)

Jeudi 26 de la Férie (4^oCl., Vert)

Vendredi 27 de la Férie (4^oCl., Vert)

Samedi 28 Saint Simon et Saint Jude, apôtres (2^oCl., Rouge)

Dimanche 29 Dimanche du Christ-Roi (1^{ère} Cl., Blanc)

Lundi 30 de la Férie (4^oCl., Vert)

Mardi 31 de la Férie (4^oCl., Vert)



Eglise Saint-Bruno

MESSES

Dimanches et Fêtes d'obligation

- 8h30 : Messe basse
- 10h30 : Grand'Messe chantée
 - 12h15 : Messe basse
- 18h30 : Messe basse avec orgue

Semaine

- Lundi : 9h00 (*) et 19h00
- Mardi : 9h00 (*) et 19h00
- Mercredi : 9h00 (*) et 19h00
- Jeudi : 9h00 (*) et 19h00
- Vendredi : 9h00 (*) et 19h00
 - Samedi : 12h00

(*) hors vacances scolaires

*Messe à la basilique Notre-Dame d'Arcachon
les dimanches et fêtes à 18h00, de Pâques à Toussaint.*

ADORATION DU ST-SACREMENT

- Jeudi de 17h30 à 18h30,
« Heure Sainte » (*)
- Les premiers vendredis du mois
(sauf juillet et août),
de 20h00 à 22h00

CONFESSIONS

- Les dimanches et fête
d'obligation, habituellement
durant les Messes
(à l'exception de la Messe de 12h15)
- Du lundi au vendredi
de 18h15 à 19h00
- Samedi de 11h30 à 12h00

Fraternité Saint-Pierre

Abbé Guilhem Le Coq, chapelain
06 60 88 47 70
ablecoq@gmail.com

Abbé Martin Daniélou
06 19 02 46 91
martindanielou@hotmail.com

Abbé Guillaume Loddé
06 65 54 06 91
abelodde@yahoo.fr

Abbé Antoine-Marie Petit
07 60 36 84 51
antoinemarie.petit@gmail.com